

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 mars 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ENTENTE CONCLUE AVEC DISTRIBUTION AUX
CONSOUMMATEURS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, c'est avec une vive inquiétude que j'ai appris, de même que des milliers de gens d'affaires canadiens, que la Société canadienne des postes était sur le point de conclure une entente avec Distribution aux consommateurs afin de devenir un agent actif de cette entreprise. Il s'agit là, bien sûr d'une concurrence sans précédent, injustifiée et injuste pour le secteur privé qui a déjà assez de peine à se tenir à flot en ces temps difficiles.

Si on permet à ce projet de se réaliser, la Société canadienne des postes donnera à Distribution aux consommateurs dans la plupart des localités du Canada un avantage injuste sur ses concurrents et un accès injustifié à tous les marchés de vente au détail, sans que cette entreprise investisse tant soit peu dans la collectivité, la fasse profiter de ses impôts et lui procure des emplois. Comme la Société canadienne des postes a déjà fort à faire pour améliorer le service postal, elle devrait s'en remettre du soin de distribuer les biens de consommations à ceux qui peuvent mieux le faire, le secteur privé. Monsieur le Président, j'exige donc du gouvernement qu'il prenne immédiatement les mesures nécessaires pour que la Société canadienne des postes annule cette entente avec Distribution aux consommateurs et tout autre projet farfelu de ce genre qu'elle pourrait envisager à l'avenir.

* * *

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES

HOMMAGE À GAÉTAN BOUCHER

M. Raymond Savard (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens, et spécialement au nom des Québécois, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage à notre compatriote Gaétan Boucher. En trois tentatives, aux Jeux olympiques d'hiver, Gaétan a su gagner trois médailles, dont une médaille de bronze pour les 500 mètres et deux médailles d'or. Les aptitudes athlétiques de Gaétan Boucher n'ont jamais été mises en doute depuis qu'il est en mesure de concourir avec des athlètes de sa trempe.

Monsieur le Président, je voudrais également profiter de cette occasion pour saluer les efforts de Sport Canada qui, on le sait, depuis plusieurs années vient en aide aux jeunes athlètes canadiens dans tous les coins de notre grand pays.

En terminant, monsieur le Président, mentionnons que Gaétan Boucher est une source d'inspiration pour nos jeunes Canadiens qui rêvent tous un jour d'être à leur tour la fierté de leur pays. Je dis bravo Gaétan! Tu es le champion du monde.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES DÉLAIS DANS L'EXAMEN DES DEMANDES DE PENSION

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, j'apprends qu'un ancien combattant qui demande des allocations doit attendre dix mois en moyenne avant que la Commission canadienne des pensions ne se prononce. C'est inacceptable, car un ancien combattant nécessiteux ne devrait pas être forcé de patienter si longtemps. Pis encore, le Conseil de révision des pensions a son mot à dire, de sorte que le délai moyen est de 19 mois, beaucoup plus dans certains cas. C'est donc une attente de plus d'un an et demi. On me dit que le Bureau de services juridiques des pensions n'arrive pas à se décider avant cinq mois et demi et que la Commission des allocations aux anciens combattants prend ensuite au-delà de deux mois pour trancher la question. A mon avis, il est inconcevable qu'un ancien combattant attende si longtemps avant de connaître son sort.

Monsieur le Président, je suis d'avis également que nos anciens combattants âgés ont droit à plus de compassion et qu'on devrait tenir compte de leur état de santé précaire qui est attribuable le plus souvent, à leur service actif dans les Forces armées.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—ON EXIGE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma déclaration concerne Canadair. Le gouvernement canadien va assumer une dette de trois milliards et demi de dollars pour le compte de cette société de la Couronne. Pareille somme suffirait à doubler les suppléments de revenu de tous les pauvres pensionnés du pays et il resterait encore un milliard de dollars. C'est une somme énorme, monsieur le Président. La société Canadair a été incroyablement mal gérée. La nouvelle société pourrait aussi perdre de l'argent, car elle a des commandes de moteurs d'avion à réaction qu'elle doit encore continuer d'acheter.

Le gouvernement libéral a donné un mauvais nom aux sociétés de la Couronne, même s'il s'en trouve au niveau tant fédéral que provincial qui ont bien réussi. Nous avons une économie mixte au Canada. Le rôle futur de la société de la Couronne constitue bel et bien un défi pour la gauche de même qu'un objet manifeste de critique pour la droite.